

Challenge sécurité routière inter-classes des Yvelines 2026-2027

Cahier des charges techniques

Objectif du concours

Le Challenge sécurité routière inter-classes vise à sensibiliser les jeunes Yvelinois aux comportements responsables sur la route, à travers la création d'une affiche, d'une vidéo ou d'un spot radio.

Les productions retenues pourront être exploitées dans le cadre de futures campagnes de communication départementales (affichage public, diffusion radio, projection cinéma, réseaux sociaux).

1. Catégorie "Affiche"

Format et résolution

- Orientation portrait (verticale)
- Fichier PDF HD, PNG ou JPG
- Résolution minimale 300 dpi
- Mode colorimétrique CMJN
- Taille d'affichage de référence : A0 (841 x 1190 cm)
- Prévoir une marge de sécurité de 5 mm et un fond perdu de 3 mm
- Le visuel doit rester lisible et compréhensible au premier regard

Contenu

- Les éléments utilisés (images, typographies, icônes, etc.) doivent être libres de droit ou produits par les auteurs.
- Les créations assistées par IA sont autorisées après validation préalable.
- Aucun logo institutionnel (Sécurité routière, préfecture, collectivités, etc.) ne doit apparaître sans autorisation expresse.

Recommandations

- Favoriser les messages clairs et percutants (phrase d'accroche courte).
- Privilégier les contrastes forts et une lisibilité à distance.
- Les dessins ou illustrations sont acceptés s'ils restent nets et exploitables en haute définition.

2. Catégorie "Vidéo"

Spécifications techniques

- Format image : 16/9e (1920 x 1080 minimum)
- Qualité : 4K – au moins 30 images par seconde
- Codec : H.264 ou H.265, conteneur .mp4
- Son : 48 kHz stéréo
- Durée maximale : 1 minute 30 secondes
- Sous-titrage intégré pour l'accessibilité

Contenu

- Aucun contenu violent, dangereux ou contraire aux règles de sécurité routière.
- Les musiques, bruitages et voix doivent être libres de droit ou autorisés (preuve à fournir).
- Les vidéos doivent pouvoir être diffusées sur les réseaux sociaux et, pour les lauréats, au cinéma ou lors d'événements publics.

3. Catégorie "Spot radio"

Spécifications techniques

- Durée : 30 secondes ($\pm$ 1 seconde maximum)
- Format : WAV ou MP3
- Les voix, musiques et bruitages doivent être libres de droit ou justifiés par licence.
- Aucune utilisation d'extraits sonores d'œuvres commerciales.

4. Droits et autorisations

Droit à l'image

Toute personne filmée, photographiée ou enregistrée (mineur ou majeur) doit signer une autorisation de droit à l'image. Pour les mineurs, l'autorisation doit être signée par le représentant légal avec consentement du jeune.

Droit d'auteur

Les participants conservent leurs droits d'auteur mais cèdent, à titre gratuit, à l'État (préfecture des Yvelines) :

- le droit de reproduction (impression, diffusion numérique, audiovisuelle, etc.) ;
- le droit de représentation (projection, exposition, diffusion publique ou institutionnelle) ;
- le droit d'adaptation (recadrage, sous-titrage, intégration de logos, ajout de mentions légales ou de crédits).

Cette cession est consentie :

- pour une durée de 5 ans à compter de la désignation des lauréats ;
- pour le territoire national ;
- à des fins non commerciales et d'intérêt général (prévention et communication institutionnelle).
- Les participants garantissent à l'État la jouissance paisible de ces droits et l'absence de tout recours de tiers.

5. Transmission des productions

Les projets devront être transmis avant la finale départementale (avril 2027) :

- par courriel ou via WeTransfer à l'adresse suivante :
 ddt-challengeinterlycees@yvelines.gouv.fr

Chaque fichier devra être nommé selon le format suivant :

NomLycée_NomProjet_Catégorie

(ex. : *LycéeRabelais_StopAuxExces_Video.mp4*)

Les productions devront être accompagnées de :

- un document présentant l'équipe / la personne réalisant le projet ainsi que le descriptif du projet
- les autorisations de droit à l'image ;
- le formulaire de cession de droits d'auteur signé.